https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/organiser-la-medecine-specialisee-et-le-second-recours-une-piece-essentielle-de-la-transformation-de-notre-systeme-de-sante-haut-conseil-pour-lavenir-de-lassurance-maladie-h/
"Organiser la médecine spécialisée et le second recours : une pièce essentielle de la transformation de notre système de santé" (Haut Conseil pour l’avenir de l’assurance maladie - HCAAM)
23/01/2020
« En 2016, le Haut Conseil pour l’avenir de l’assurance maladie (HCAAM) a engagé une réflexion sur la médecine spécialisée, médecine de second recours. Il lui apparaissait en effet nécessaire de mieux préciser la place de la médecine spécialisée (hors médecine générale) dans l’architecture future du système de santé et d’engager pour la médecine spécialisée et le second recours le « même travail de réflexion collective et partagée » que celui réalisé pour la prise en charge sanitaire des soins primaires, de manière à pouvoir « positionner clairement la médecine spécialisée et le second recours dans l’architecture future du système de soins ». Le travail engagé devait être mené en plusieurs étapes. La première étape s’est conclue par un premier avis du HCAAM adopté à l’unanimité le 22 juin 2017 » par un avis intitulé « Organiser la médecine spécialisée et le second recours : un chantier prioritaire ».
L’avis du 23 janvier 2020 vient prolonger la réflexion sur 4 volets : les services attendus par les usagers en termes de prise en charge spécialisée et de parcours de soins ; les modèles organisationnels à même de renforcer l’intégration territoriale des spécialistes ; l’articulation de la médecine spécialisée avec les soins primaires et le niveau hospitalier ; les leviers de transformation (territorialisation des politiques de santé, doter les acteurs d’outils, poursuivre la réflexion sur les rôles respectifs des ARS et de l’État, s’appuyer sur la formation initiale et continue ».